

---

## **Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 7 avril 2015

Résolution: CA15 22 00107

---

### **Motion pour la protection et le renforcement des artères commerciales du Sud-Ouest**

Attendu l'annonce d'un projet de méga centre commercial qui occuperait une superficie de 3 millions de pieds carrés à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal;

Attendu que les commerces locaux, contrairement aux grandes chaînes et autres formats commerciaux génériques, ont la capacité de révéler l'authenticité de ce qui caractérise les quartiers de Montréal et d'offrir une expérience unique et exceptionnelle qui bonifie l'offre touristique de la métropole;

Attendu que l'endroit proposé de ce méga centre commercial serait facilement accessible en automobile par les résidents du Sud-Ouest via l'autoroute 15 (avec des bretelles d'accès via De La Vérendrye, Atwater, ou Saint-Antoine);

Attendu que, s'il voit le jour, le complexe dit « Quinze40 » nuira à la santé économique des rues commerciales du Sud-Ouest (tels le boulevard Monk, la rue Notre-Dame Ouest, la rue du Centre, la rue Charlevoix et la rue Wellington);

Attendu l'impact négatif de l'ouverture du carrefour Angrignon, à LaSalle en 1986, sur la vitalité économique du boulevard Monk;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest a pour orientation de renforcer ses artères commerciales afin qu'elles aient une offre intéressante pouvant combler tous les besoins des résidents du Sud-Ouest et créer des milieux de vie intéressants;

Attendu que les boutiques, hôtels et salles de spectacles de Montréal souffrent déjà de la concurrence des autres complexes similaires situés en banlieue;

Attendu que les centres commerciaux de ce type sont planifiés en fonction de l'utilisation de la voiture, ce qui va à l'encontre des objectifs du Plan de transport de Montréal;

Attendu que l'aménagement de ce méga centre commercial entraînera inévitablement une augmentation de la circulation automobile dans un secteur déjà fortement congestionné;

Attendu que ce projet va à l'encontre des orientations du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, notamment de privilégier la consolidation et la valorisation des pôles commerciaux existants et le maintien des rues commerçantes à caractère traditionnel;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest se positionne contre le projet du méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40;

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest demande à l'administration de Ville Mont-Royal d'annuler le développement du projet;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au maire de Montréal, aux 18 autres arrondissements ainsi qu'aux villes liées de l'agglomération de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09